

HABILLAGE / DESHABILLAGE DES AGENTS

La France connaît actuellement une crise sanitaire liée au coronavirus. Des mesures ont été prises par le gouvernement afin de limiter les contacts et les déplacements. L'activité de certains établissements se retrouve ainsi réduite, il en est de même pour les effectifs. Les collectivités mettent tout en œuvre afin de garantir un service minimum à la population.



I. OBJECTIF

Définir des procédures claires et concises quant aux actions quotidiennes d'habillage et de déshabillage pour préserver sa santé et celle des autres.

Recommandation :

L'ensemble des agents, considérés comme « personne à risque » en cas de contamination par le virus COVID-19 (cf. <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>), sont invités à interroger leur médecin traitant et à prendre contact avec leur médecin de prévention quant aux conseils relatifs à leur possibilité de participer à la continuité d'activité de leur collectivité

II. CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

- Consignes générales

Consignes générales d'organisation :

- ⇒ Limiter le nombre d'agents dans les locaux sociaux (vestiaires, réfectoire et salle de repos) en début et en fin d'activité en organisant des horaires de démarrage et des pauses échelonnés. Aussi, lors de la pause méridienne, les agents devront utiliser exclusivement de la vaisselle individuelle pour la prise des repas.
- ⇒ Veiller au respect des règles de distanciation sociale : respecter la distance d'un mètre entre agents.
- ⇒ Dans la mesure du possible :
 - Adapter aux locaux de travail le principe de marche en avant afin de différencier la zone propre de la zone sale
 - Différencier l'entrée de la sortie des locaux
- ⇒ Aérer régulièrement les locaux sociaux.
- ⇒ Les mesures d'hygiène habituelles doivent être respectées strictement et renforcées :
 - Se laver les mains en arrivant, et avant le départ en tournée avant d'enfiler les gants.
 - Mettre à disposition du gel hydroalcoolique, à utiliser chaque fois que les gants doivent être enlevés, et avant le positionnement du masque et des lunettes.
 - Porter des vêtements de travail couvrants, les EPI (gants, chaussures de sécurité, masques chirurgicaux et lunettes de protection ou écrans faciaux), et s'équiper des outils de travail habituels).
 - Ne pas fumer, boire ni manger pendant le travail.
- ⇒ Comme prévu par la réglementation, et tout particulièrement dans la période actuelle :
 - Les vestiaires sont individuels, dotés de casiers à double compartiment ou de deux casiers distincts

- Les vêtements de travail sont entretenus par l'employeur et ne doivent en aucun cas regagner le domicile des agents
 - La douche est nécessaire en fin de service.
- ⇒ Ne stocker dans les casiers que le strict nécessaire
- ⇒ Ne pas stocker les chaussures de sécurité au-dessus des casiers, ranger les EPI conformément aux dispositions indiquées dans la notice d'utilisation.
- ⇒ Entretien des EPI (se référer aux consignes ci-dessous ainsi qu'aux notices d'utilisation).
- ⇒ Pour l'entretien des locaux, consulter la fiche: Nettoyage et désinfection des locaux et du linge pour prévenir la propagation du Virus COVID-19

Respect des gestes barrières :



Gel hydroalcoolique :

Mettre à disposition du gel hydroalcoolique (à défaut d'un accès à un point d'eau (jerrican d'eau par exemple) et de savon liquide), à utiliser chaque fois que les gants doivent être enlevés, et avant de positionner d'autres EPI (masque et lunettes)



Masques et écrans faciaux :

Veiller au port du masque de type chirurgical (recommandé) et le renouveler toutes les 3 heures. En cas d'impossibilité d'utiliser des masques chirurgicaux, un écran facial individuel peut être utilisé dans toutes les situations qui occasionnent des projections. Son utilisation pour des activités intenses physiquement peut occasionner de la buée. Elle nécessite donc la mise à disposition de lingettes désinfectantes ou d'un flacon d'alcool à 70° avec un tissu coton pour l'appliquer.



Il doit être positionné avant le port des gants et être nettoyé en fin de journée.

- Consignes d'habillage

1- Travaux sans impact sur les réseaux souterrains :

Ne pas mélanger les vêtements de ville avec les vêtements de travail. Respecter le compartimentage de vos casiers.











Se laver les mains après avoir revêtu ses vêtements de travail.

2- Mettre son masque et ses lunettes de protection ou son écran facial

a) Le masque et les lunettes de protection

Règles de bases pour le positionnement du masque (voir fiche détaillée page suivante) : -

- ⇒ **Se laver les mains** au préalable.
- ⇒ Prendre un nouveau masque chirurgical par les élastiques. Attention, la face colorée doit se trouver vers l'extérieur et non contre la bouche.
- ⇒ Le côté rembourré de la barrette nasale doit être placé sur la bosse du nez pour bien protéger le nez. –
- ⇒ Préférer les masques avec des attaches élastiques plutôt que des lanières : le masque sera plus simple à enfiler. Le masque doit être bien enveloppant et passer sous le menton pour bien protéger la bouche et le nez.

<p>1.</p>  <p>Déplier le masque, le tenir par le haut (baguette) et passer les doigts dans les élastiques (côté bleu légèrement brillant à l'extérieur).</p>	<p>2.</p>  <p>La face absorbante (côté blanc) est à appliquer sur la bouche.</p>	<p>3.</p>  <p>Positionner le masque sur le nez et la bouche en incluant le menton.</p>
<p>4.</p>  <p>Accrocher le masque : passer les élastiques derrière les oreilles.</p>	<p>5.</p>  <p>Modeler la barrette et ajuster la au contour du nez avec vos deux index</p>	<p>6.</p>  <p>Assurer l'étanchéité du masque : Le nez, la bouche et le menton doivent être recouverts.</p>

Source : Centre de Coopération de la Lutte contre les Infections Nosocomiales de l'Inter région Paris-Nord

b) L'écran facial

Règles de bases pour le positionnement de l'écran facial :

- ⇒ **Se laver les mains** au préalable.
- ⇒ Positionner l'écran facial sans toucher l'écran.
- ⇒ Régler la coiffe pour assurer un maintien correct de l'équipement.

3- Mettre ses gants

Enfiler les gants à usage unique.

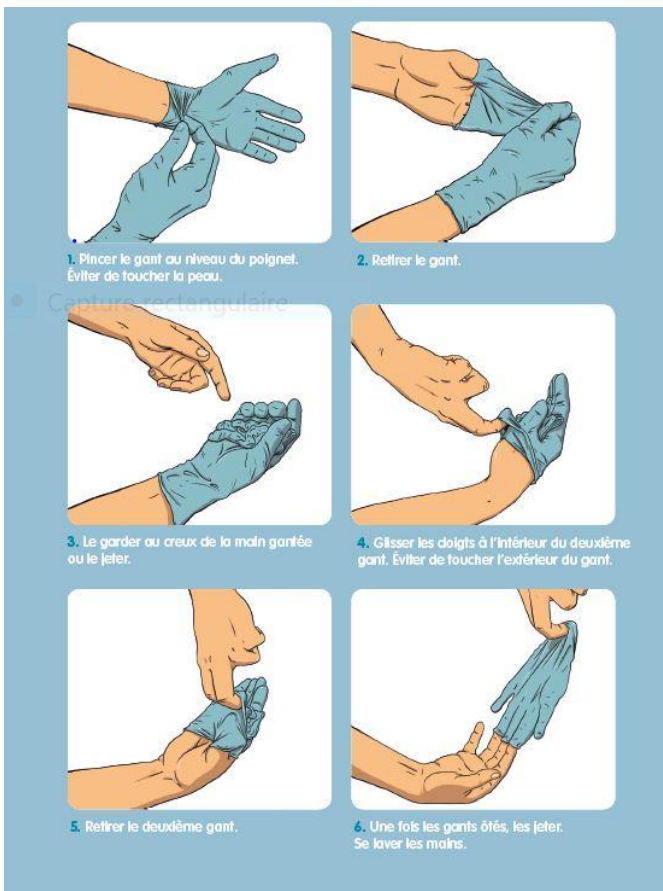


Enfiler les gants conférant une protection au regard du risque biologique.



- Consignes de déshabillage

1- Retirer les gants



Jeter les gants dans un sac poubelle particulier. Préférer une poubelle munie d'un système d'ouverture au pied. Fermer le sac poubelle avec le ruban en plastique associé (lorsque le sac est plein).

2. Retirer le masque, les lunettes de protection ou l'écran facial

a) Le masque chirurgical

Saisir le masque par les élastiques et le jeter le sac poubelle particulier. Se laver les mains.

b) Les lunettes de protection ou l'écran facial

Immerger les lunettes de protection ou l'écran facial dans une solution détergente-désinfectante (se référer aux informations concernant la dilution et le temps d'immersion indiquées par le fabricant), Nettoyer, rincer et sécher, Puis nettoyer-désinfecter l'EPI avec un produit détergent-désinfectant (chiffon ou lingette) ou un biocide dilué ou un flacon d'alcool à 70° et du tissu coton,

ou à défaut de l'eau et du savon, Laisser sécher spontanément, Ranger l'EPI dans un environnement sec et propre et l'abri de toute source de contamination.

3. Retirer les vêtements de travail et prendre une douche

Changer quotidiennement de vêtements de travail si la dotation des agents le permet, tout en mettant chaque jour les vêtements sales dans une bannette (à récupérer et à ramener par le prestataire dans un délai permettant de disposer de vêtements propres chaque jour). Si le nettoyage des vêtements de travail est réalisé en interne, disposer directement les vêtements dans la machine (cycle à 60°) puis se laver les mains. Prendre sa douche, puis s'habiller avec ses vêtements de ville et regagner son domicile. Les serviettes peuvent sécher sur site si les conditions le permettent (« buanderie » espace de séchage permettant que les serviettes des différents agents n'entrent pas en contact). A défaut, il est recommandé que chaque agent ramène quotidiennement sa serviette à la maison et en apporte une propre le lendemain.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le Conseiller en Hygiène et Sécurité ou le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Somme au
☎ : 03 22 50 43 75

